

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Sombrero 600 FS (n° LPA 30505)**
 Nom chimique de la matière active : **Imidaclopride** : 1-[(6-chloro-3-pyridinyl)methyl]-N-nitro-2-imidazolidinimine
 Fabricant/titulaire d'homologation : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
 302-179, av. McDermot
 Winnipeg (Manitoba) R3B 0S1 Canada
 Téléphone : 1-855-264-6262
 Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie,
 un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :
 Pour les urgences médicales et les demandes de
 renseignements sur la santé et la sécurité,
 appeler Prosar : Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	TWA DE L'OSHA	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Imidaclopride	138261-41-3	48,4	ND	ND	ND	SO
Glycérine	56-81-5	8,1	5 mg/m ³ (fraction respirable) 15 mg/m ³ (poussières totales)	10 mg/m ³	5 mg/m ³ (fraction respirable) 10 mg/m ³ (poussières totales) (TWA)	SO

ND = Non déterminé; SO = Sans objet

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :**

Apparence : Liquide blanc opaque

Odeur : Chimique faible

SOMMAIRE D'URGENCE : ATTENTION. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

VOIES PRIVILÉGIÉES DE L'EXPOSITION : L'inhalation, l'ingestion, l'absorption par la peau et le contact avec les yeux.

SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGÛE : L'inhalation, l'ingestion, l'absorption par la peau et le contact avec les yeux.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Décomposition thermique. Du chlorure d'hydrogène (HCl), des oxydes d'azote (NO_x).

4. PREMIERS SOINS**PREMIERS SOINS :**

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le

traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : >79 °C (174,2 °F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% dans l'air) : Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : De la mousse, du dioxyde de carbone (CO₂), un agent chimique sec ou de l'eau pulvérisée.

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des gaz dangereux sont dégagés lors d'un incendie.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Se tenir à l'écart de la fumée. Lutter contre l'incendie en se tenant en amont. Refroidir les contenants/réservoirs fermés et exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer dans les drains ou les cours d'eau le ruissellement ayant servi à maîtriser l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection complets.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Décomposition thermique. Du chlorure d'hydrogène (HCl), des oxydes d'azote (NO_x).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Éloigner les personnes non autorisées. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit renversé et les surfaces contaminées. Porter un équipement de protection individuelle.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT : Imbiber le déversement à l'aide d'une matière inerte absorbante (p. ex., du sable, du gel de silice, un liant acide, un liant universel). Récupérer et transférer le produit dans un contenant fermé hermétiquement et bien étiqueté. Laver à fond les planchers et les articles contaminés, en respectant la réglementation environnementale.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Porter un équipement de protection individuelle. Empêcher le produit de s'infiltrer dans le sol, les cours d'eau ou les canaux d'eaux usées.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale ni les semences lors de l'entreposage ou de l'élimination, ou lors du nettoyage de l'équipement. Ne pas réutiliser le contenant vide. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION : Manipuler et ouvrir le contenant de façon à empêcher tout déversement. Garder les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition en utilisant une ventilation générale et par aspiration à la source.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans un endroit frais et sec de manière à empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer le produit en plein soleil. Craint le gel.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Des températures d'entreposage ambiantes normales.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT. POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes protectrices.

PROTECTION DES MAINS : Des gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques. Ne pas utiliser des gants en cuir ou en tissu.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Lorsqu'un appareil respiratoire est requis, choisir un équipement approuvé par le NIOSH selon les concentrations réelles ou éventuelles dans l'air et conformément aux normes réglementaires appropriées et/ou aux recommandations de l'industrie.

Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond puis mettre de vêtements propres.

DIRECTIVES CONCERNANT L'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une ventilation générale ou une aspiration à la source adéquate pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition permises.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide blanc opaque

ODEUR : Chimique faible

POINT D'ÉCLAIR : >79 °C

pH : 7,08

DENSITÉ : 1,2345 g/mL à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues

MATIÈRES À ÉVITER : Inconnues

RÉACTION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Décomposition thermique. Du chlorure d'hydrogène (HCl), des oxydes d'azote (NO_x).

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR L'IRRITATION/TOXICITÉ AIGÛE :

DL ₅₀ aigüe, orale (rat) :	>500 mg/kg – M 825 mg/kg (femelle)
DL ₅₀ aigüe, cutanée (lapin) :	>2 000 mg/kg (mâle et femelle)
CL ₅₀ aigüe, inhalation (rat) :	>2,5 mg/L air (4 h mâle) >1,02 à <2,02 mg/L (4 h femelle)
Irritation oculaire (lapin) :	Irritation minime
Irritation cutanée (lapin) :	Irritant peu sévère
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

Toxicité chronique : Dans des études sur l'exposition alimentaire chronique chez les rats et les chiens, l'imidaclopride a provoqué des effets dans les glandes thyroïdes et/ou le foie.

Toxicité pour la reproduction : Dans une étude multigénérationnelle sur la reproduction chez les rats, l'imidaclopride n'a pas eu d'effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement : Chez les rats et les lapins, l'imidaclopride n'est pas considéré comme ayant un effet primaire toxique sur le plan du développement prénatal. Des effets sur le développement ont été observés à des doses qui causaient une toxicité pour la mère.

Neurotoxicité : Dans des études sur la neurotoxicité chez les rats, l'imidaclopride a affiché des effets légers sur le comportement et les activités uniquement lorsqu'on mettait à l'essai la plus haute dose. Aucun changement morphologique correspondant n'a été observé dans les tissus nerveux.

Mutagénicité : Considérées dans leur ensemble, les études sur la mutagénicité montrent que l'imidaclopride n'est ni génotoxique ni mutagène selon des tests in vitro et in vivo.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour la faune. Tenir hors des lacs, des cours d'eau, des étangs et autres systèmes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Se départir de tout excès et de tout plancton traité renversé en le couvrant ou en l'incorporant dans le sol. Les semences traitées qui restent doivent être semées à une double profondeur autour de la tournière ou enterrées loin des sources d'eau comme les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres systèmes aquatiques. Appliquer ce produit uniquement selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION CANADIENNE PAR LE TMD (routier/ferroviaire) : Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
 Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
 Section 313 : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur du produit est tenu de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA		0	PEU ÉLEVÉ
SANTÉ :	1	1	LÉGER
INFLAMMABILITÉ :	1	2	MODÉRÉ
INSTABILITÉ :	0	3	ÉLEVÉ
		4	GRAVE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sombrero 600 FS

Page 6 de 6

DATE DE LA FDS : 26-1-16. Remplace la version du 21-11-12.

L'information ci-incluse est fournie de bonne foi, mais elle ne comporte aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan of North America, Inc. pour en savoir davantage.